

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2018

8/3 – PLAN MERCREDI

Suite aux consultations des conseils d'école durant le premier trimestre 2018, le temps scolaire dans les écoles publiques de la Ville a été ramené à 4 jours. Le Projet Educatif De Territoire (PEDT) initié en 2014 qui explicitait et organisait, entre autres, la mise en place des Nouvelles Activités Péri-éducatives (NAP) est donc devenu caduc.

Depuis la rentrée scolaire 2018, le « Plan Mercredi » crée pour les collectivités locales, un « cadre de confiance » pour les familles, les collectivités et les partenaires. Il leur permet d'améliorer de manière quantitative et qualitative l'offre de services du mercredi auprès des familles ayant des enfants d'âge élémentaire.

Le « Plan Mercredi » concerne l'ensemble des partenaires, organisateurs d'accueil de loisirs le mercredi : les accueils de loisirs municipaux comme ceux organisés notamment par les associations du territoire telles que l'association Caramel, le Centre social Imagine et l'association Promesse.

Pour bénéficier d'une labellisation « Plan Mercredi », une convention sera établie entre la Ville, la Préfecture du Nord, la direction académique de l'Education Nationale du Nord, la CAF du Nord et les associations du territoire organisatrices d'accueils périscolaires.

Cette convention ne sera mise en place que dans le respect de deux critères :

- la mise en place d'un PEDT « nouvelle génération » construit dans un cadre partenarial élargi en incluant les acteurs du monde associatif, culturel et sportif et en prenant en compte l'ensemble des temps péri et extrascolaires,
- le respect de la charte qualité « Plan Mercredi » (cf. convention type annexée) organisé autour de quatre axes :
  - assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants,
  - inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs,
  - proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale,
  - veiller à la complémentarité éducative des temps périscolaires avec les temps familiaux et scolaires.

Le « Plan Mercredi » est une occasion de penser de manière globale et avec mise en cohérence les différents temps de l'enfant et d'amener chacun des partenaires à réfléchir à un nouveau fonctionnement pour s'adapter aux besoins et attentes des familles monsoises.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention « Plan Mercredi » avec le directeur de la CAF du Nord, le Préfet du Nord, le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) et les Présidents des associations monsoises engagées dans le « Plan Mercredi ».